

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 28 novembre 2019

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 27 novembre 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2019

Date d'affichage du procès-verbal : 2 décembre 2019

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - BOSSON Julie - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. PHILIT Claude - REBELO Thierry**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Mireille VIGNARD**.

1. Approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 30 octobre 2019 :

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 30 octobre 2019.

2. Décision Modificative n° 3 du Budget Commune :

Monsieur le Maire fait part que cette décision modificative n° 3 n'est plus nécessaire. Les crédits inscrits restant sur un petit programme en investissement pourront payer les factures des projecteurs et du chauffe-eau.

3. Avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire

Expose que :

- Le Plan Local d'Urbanisme de Châteaudouble a été approuvé le 27 janvier 2016.
- Par arrêté du 22 octobre 2019 la procédure de modification simplifiée n° 1 a été prescrite.

Présente :

Le dossier de modification simplifiée du PLU qui sera mis à la disposition du public à compter du 12 décembre 2019 jusqu'au 16 janvier 2020 inclus, soit pour une durée de cinq semaines.

Le Conseil Municipal décide de mettre le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Châteaudouble et l'exposé des motifs à disposition du public, comme indiqué ci-dessus, de porter à la connaissance du public un avis précisant cette mise à disposition et d'ouvrir un registre en Mairie.

Adopté : une délibération sera prise.

4. Prêt relais pour les projets « bibliothèque et salle des fêtes » :

Pour le préfinancement des subventions et du FCTVA pour les projets « Bibliothèque et Salle des fêtes » par le budget principal, la commune de Châteaudouble accepte l'offre de la Banque postale pour le prêt-relais suivant :

Montant du contrat de prêt : 350 000 €

Durée du contrat de prêt : 3 ans

Adopté : une délibération sera prise.

5. Admission en non-valeur demandée par le percepteur :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur d'une créance.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande d'admission en non-valeur présentée par le percepteur.

Adopté : une délibération sera prise.

6. Motion : mobilisation des élus départementaux pour préserver un service public de proximité :

Monsieur le Maire fait part de la motion votée lors de l'assemblée plénière d'octobre, par le Département, pour défendre un service public de proximité et de qualité dans les territoires.

7. Convention location bâtiment communal :

Monsieur le Maire rappelle les conventions relatives à la mise à disposition du bâtiment communal sis « grande rue » pour

- Le rez-de-chaussée à l'association « c'est tout verre »
- L'étage à un groupe d'artiste

Et précise qu'elles arrivent à échéance en décembre 2019 et propose leur renouvellement dans les mêmes conditions. Le Conseil Municipal prend acte et autorise le Maire à la signer.

Adopté : une délibération sera prise.

8. Questions diverses :

➤ **Maison « Blache »** : L'acte de vente a été signé le 7 novembre 2019. Monsieur le Maire propose une visite de cette maison aux conseillers et expose qu'une réflexion sur le devenir de ce bien doit être engagée. Le conseil municipal propose que cette réflexion soit faite par la prochaine mandature.

➤ **Demande de branchement compteur eau** : par une famille qui habite aux « sablons ». Le conseil municipal se prononce défavorablement à cette demande par OUI : 1- NON : 10 – ABSTENTION : 2

➤ **Transfert de l'eau potable** : Il apparaîtrait que ce transfert serait remis en question jusqu'en juillet 2020. La compétence resterait à Valence Romans Agglo avec une délégation de service aux communes. Cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

➤ **Qualité de l'air à l'école** : Le rapport d'analyse réalisé montre une bonne qualité de l'air.

➤ **Point sur les travaux** : La bibliothèque sera hors d'eau à Noël. Les travaux de démolition de la salle des fêtes commenceront 1^{er} quinzaine de janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 19 décembre 2019 à 19h00